

Jury

Le jury de certification complémentaire est expert dans l'enseignement de cinéma-audiovisuel, il peut être constitué d'un IA-IPR de cinéma-audiovisuel et d'enseignants expérimentés en lycée ou dans le supérieur. Il comprend au moins trois membres.

Synthèse des résultats sur les cinq dernières années

	Nombre de candidats	Admis	Refusés (dont absents)	Note la + haute	Note la + basse
Session 2022	9	3	5	20	4
Session 2021	7	5	2	19	7
Session 2020	14	8	6	20	5
Session 2019	9	4	5	18	3
Session 2018	13	7	6	20	7
Session 2017	9	7	2	18	9
Session 2016	11	8	3	17	4
Session 2015	7	5	2	18	8

Depuis 2015, les enseignants qui se présentent à la certification complémentaire cinéma-audiovisuel, enseignent en collège ou en lycée. Leurs disciplines d'origine sont : les lettres modernes et classiques, les arts plastiques, l'histoire-géographie, la physique-chimie, la technologie, les arts appliqués, les SVT, l'espagnol, l'anglais et les mathématiques. A cette session, un professeur du premier degré s'est également présenté.

Pour mémoire, la certification complémentaire est obligatoire pour enseigner le cinéma-audiovisuel en option et spécialité cinéma-audiovisuel au lycée, ainsi qu'en classe à horaires aménagés cinéma-audiovisuel (CHAC) au collège.

Une nécessaire préparation

Le jury de cette session 2022 a pu apprécier les parcours et les situations d'enseignement très divers des candidats, du premier degré au collège, du lycée professionnel au général. Il tient à saluer la très grande qualité des candidats retenus, témoignant certes d'une réelle passion mais aussi d'une très sérieuse réflexion professionnelle. Il a été toutefois surpris de l'impréparation manifeste de certains candidats, soit escomptant que l'obtention de la certification complémentaire vaudrait affectation en enseignements optionnels et de spécialité au lycée, soit que la seule description de leur pratique ou d'un projet général suffisait.

Le jury attire ainsi l'attention des candidats sur la nécessaire préparation à cette certification, aussi bien du point de vue de la connaissance des programmes et référentiels que d'un point de vue réflexif, par la saisie et la formulation de son propre parcours du sens de cette certification dans un

projet d'enseignement du cinéma-audiovisuel ou, du moins, dans un projet pédagogique où il est central.

En somme, le jury est attaché à ce que l'écrit soit soigné et l'oral construit, témoignant d'une telle préparation. Soulignons que cette nécessaire préparation doit être anticipée dans la mesure où la remise du rapport s'effectue fin octobre et l'oral d'admission en janvier.

Le rapport

Le rapport écrit doit articuler d'une manière synthétique et claire le parcours singulier du candidat en lien avec l'enseignement du cinéma-audiovisuel, sur un plan à la fois personnel et pédagogique, culturel et pratique. Ce rapport sert de base à l'oral et doit pouvoir attester d'une motivation et d'un recul critique sur les pratiques d'enseignement du candidat.

Il est conseillé de présenter un curriculum vitae mettant en valeur le parcours universitaire et professionnel du candidat en deux pages maximum de manière lisible et construite. Toutefois, un curriculum vitae sur plusieurs pages ne saurait attester à lui seul d'un recul nécessaire sur des connaissances théoriques et culturelles, ni sur une pratique avec les élèves. C'est pourquoi le jury demande aux candidats de proposer en sus un développement commenté sur plusieurs pages d'une expérience d'enseignement avec le cinéma-audiovisuel permettant de rendre compte de la manière dont le candidat intègre le cinéma-audiovisuel dans ses pratiques d'enseignement. Il peut également situer cette expérience particulière au sein d'une expérience plus globale s'il le souhaite. La maîtrise des outils et des supports numériques est appréciée.

L'oral

L'oral débute par une présentation du candidat de 10 minutes. Ce temps de présentation se prépare, pour tenir dans le temps imparti. Le candidat peut appuyer son propos sur une situation d'enseignement et prendre appui sur son rapport pour présenter ses motivations. Le candidat peut aussi accompagner son discours par un format numérique (vidéo, diaporama...). Dans ce cas, il est en charge des outils. En effet, le jury ne fournit pas de vidéoprojecteur ni de poste informatique, ni ne réceptionne clés USB ou autres supports.

Passer la certification complémentaire implique pour le professeur candidat de pouvoir se projeter dans l'enseignement du cinéma audiovisuel en lycée, de connaître le déroulement et les attendus des épreuves du baccalauréat. A ce titre, le jury attendra du candidat qu'il ait des compétences professionnelles avérées et les connaissances liées à la mise en œuvre de cet enseignement, telles que les programmes de lycée les stipulent, tant en spécialité qu'en enseignement optionnel. Le candidat doit être en mesure d'affirmer et défendre des choix pédagogiques pour décliner les programmes. La dimension collective, co-construite, de l'enseignement de cinéma-audiovisuel doit également bien être prise en compte par le candidat, comme l'indiquent les programmes d'enseignement optionnel et de spécialité : « Au sein d'un établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée de professeurs titulaires d'une certification complémentaire de cinéma-audiovisuel ». Aussi la dimension du travail en équipe doit pouvoir prendre toute sa place dans le parcours du candidat et dans sa réflexion didactique sur l'enseignement de cinéma-audiovisuel.

Par ailleurs, l'enseignement de cinéma-audiovisuel est un enseignement artistique dont il faut pouvoir situer les enjeux dans la formation des élèves au lycée, dans la continuité de ce qu'ils ont vécu au collège. Ainsi, le jury peut s'étonner parfois de la difficulté de certains candidats à sortir du champ strict de leur discipline d'origine. Il importe également de connaître la place que peut prendre l'enseignement du cinéma-audiovisuel dans le cadre du PEAC.

Le candidat doit enfin attester d'une posture professionnelle responsable et éthique dans les enseignements qu'il dispense et dans les choix des films qu'il opère.

La participation régulière des candidats aux dispositifs *Collège au Cinéma* et *Lycéens et Apprentis au Cinéma* témoigne de l'engagement des candidats pour former le regard des élèves. Rappelons toutefois que la participation à ces dispositifs n'est pas un préalable nécessaire ni un élément suffisant à l'obtention de la certification. Il y a de nombreuses manières de mettre en œuvre un enseignement de cinéma-audiovisuel de manière convaincante. Le jury conseille aux candidats - s'ils le peuvent - d'échanger avec les collègues en charge de l'enseignement du cinéma-audiovisuel, voire d'effectuer des visites de classe comme le permet le dispositif « visites mutuelles de classe ».

Une culture très ouverte alliant œuvres du patrimoine et nouvelles formes est attendue. Pour autant, un niveau de connaissance élevé en esthétique et histoire du cinéma ne suffit pas. Il convient de penser et mettre en œuvre une didactique du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec les programmes. Le candidat doit ainsi pouvoir articuler les deux dimensions d'analyse et de pratique. La dimension pratique avec les élèves peut être très simple et revêtir de multiples formes, depuis le travail sur photo, en passant par le plan lumière, le récit sonore ou la courte vidéo. La chaîne de production audio-visuelle doit ainsi avoir été expérimentée, autant que faire se peut, avec les élèves.

De même, il convient d'être informé des enjeux de la dimension partenariale de cet enseignement, élément qui se combine à différents niveaux : partenaires professionnels, associatifs, institutionnels et au sein même de l'établissement d'exercice.

Nous invitons les candidats à la certification complémentaire à consulter la rubrique académique du cinéma-audiovisuel sur le site de l'académie de Nantes. Cette rubrique propose des ressources pédagogiques et l'ensemble des textes officiels relatifs à l'enseignement, des séquences et des situations d'enseignement et des liens pour approfondir les connaissances théoriques et professionnelles des enseignants en cinéma-audiovisuel.

De même, pour connaître les conditions nécessaires pour présenter la certification complémentaire, veuillez consulter la [page dédiée aux certifications complémentaires sur le site de l'académie de Nantes](#).

Bibliographie indicative

Ouvrages :

- Alain Bergala, *L'hypothèse cinéma*, Cahiers du cinéma, 2002
- Francis Vanoye, Anne Goliot-Léthy, *Précis d'analyse filmique*, coll « 128 », A. Colin, 1992.
- Francis Vanoye, *Récit écrit, récit filmique*, Armand Colin, 2005.
- Laurent Jullier, *Analyser un film : de l'émotion à l'interprétation*, Champs Arts, Flammarion, 2012.
- Michel Chion, *L'audio-vision, Son et image au cinéma*, Armand Colin, 2017.
- Robert Mac Kee Story, *Ecrire un scénario pour le cinéma et la télévision*, Armand Colin, 2017.
- Franck Haro, *Ecrire un scénario pour le cinéma*, Eyrolles, 2016.
- Yves Lavandier, *Evaluer un scénario*, Le clown et l'enfant, 2011.
- Vincent Amiel, *Esthétique du montage*, Armand Colin, 2017.
- Jean-Loup Bourget, *Hollywood, la norme et la marge*, Armand Colin, 2016.
- Martin Barnier, *Une brève histoire du cinéma (1895-2015)*, Hachette Pluriel Référence, 2017.
- José Moure et N.T. Binh, *Documentaire et fiction allers-retours*, Les impressions nouvelles, 2015.
- Valérie Othnin-Girard, Bernard Stora, *L'assistant-réalisateur*, La fémis, 1993.
- Sylvette Baudrot et Isabel Salvini, *La script-girl*, La fémis, 1995.
- Jacqueline Nacache, *L'acteur de cinéma*, Armand Colin, 2005.
- Laurent Creton, *Économie du cinéma*, Armand Colin, 2014.

Ressources en ligne :

Réseau Canopé: <https://www.reseau-canope.fr/>

CNC : <https://www.cnc.fr/>

Ciclic <http://www.ciclic.fr/>

Zero de conduite : <https://www.zerodeconduite.net/>

Transmettre le cinéma : <http://www.transmettrelecinema.com/>

Forum des images : <https://www.forumdesimages.fr/>